

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 721

20 juillet 2005

### SOMMAIRE

Akeler Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	34562	Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34574
Argos Participations S.A., Luxembourg . . . . .	34566	Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34584
Bei den Engelen, S.à r.l., Merttert . . . . .	34605	Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34586
Bollig Voyages, S.à r.l., Echternach . . . . .	34586	Luxba 2000 S.A., Luxembourg . . . . .	34608
Bollig Voyages, S.à r.l., Echternach . . . . .	34587	Luxtracing S.A., Foetz . . . . .	34607
Café des Rochers S.A., Esch-sur-Sûre . . . . .	34561	MLB (S) (Lux) International Portfolios, Sicav, Senningerberg . . . . .	34591
Centrale Electrique de Medernach, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34601	MLB (S) (Lux) International Portfolios, Sicav, Senningerberg . . . . .	34593
Ding International S.A., Clervaux . . . . .	34587	Morgan Re S.A., Senningerberg . . . . .	34570
Dok S.A., Strassen . . . . .	34596	Morgan Re S.A., Senningerberg . . . . .	34571
Dok S.A., Strassen . . . . .	34597	New Skies Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34589
Dok S.A., Strassen . . . . .	34597	New Skies Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34591
Ferrari International S.A., Luxembourg . . . . .	34572	Nitsba Telecom S.A., Luxembourg . . . . .	34602
Ferrari International S.A., Luxembourg . . . . .	34573	Profico, S.à r.l., Sandweiler . . . . .	34562
Fondation Epoux Rober Wagner-Ettinger . . . . .	34595	S.C.I. Le Pont de Vianden, Dudelange . . . . .	34583
Fondation Epoux Rober Wagner-Ettinger . . . . .	34599	Stay, S.à r.l. . . . .	34571
Fondation Kiwanis Luxembourg, Luxembourg . . . . .	34598	Stemper S.A., Soleuvre . . . . .	34605
Il Latino, S.à r.l., Hostert (Niederanven) . . . . .	34579	Thomson Travel Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	34576
Immomod S.A., Luxembourg . . . . .	34578	Thomson Travel Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	34577
Immomod S.A., Luxembourg . . . . .	34578	White Invest S.A., Luxembourg . . . . .	34604
Itach A.G., Luxembourg . . . . .	34594		
Itach A.G., Luxembourg . . . . .	34593		
KoSa Capital (Lux), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	34567		
Locasud. Net S.A., Rombach-Martelange . . . . .	34581		

### CAFE DES ROCHERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Sûre, 3, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 100.228.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2005, réf. LSO-BC04167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(026414.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2005.

**PROFICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5213 Sandweiler, 22A, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 76.841.

Le bilan clôturé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022477.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2005.

**AKELER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 64.047.

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth of February.

Before Us, the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company AKELER HOLDINGS S.A., with registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, (R.C.S. Luxembourg section B number 64.047), incorporated under the name of AKELER PROPERTY HOLDINGS S.A., pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on the 3rd of April 1998, published in the Mémorial C number 490 of the 3rd of July 1998,

whose articles of association have been amended several times pursuant to deeds of the said notary Frank Baden, and in particular:

- on the 23rd of April 1998, published in the Mémorial C number 524 of the 17th of July 1998, containing the change of the company's name into AKELER S.A.,

- and for the last time on the 13th of June 2000, published in the Mémorial C number 803 of the 3rd of November 2000, containing the change of the company's name into AKELER HOLDINGS S.A.

The meeting is presided by Mr Alain Steichen, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Candice Wisser, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Sabine Hinz, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to increase the issued share capital of the Company from the present forty thousand Pounds Sterling (GBP 40,000.-) consisting of ten thousand shares (10,000) of four Pounds Sterling (GBP 4.-) each to forty-four thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 44,400.-) consisting of eleven thousand one hundred shares (11,100) of four Pounds Sterling (GBP 4.-) each and to approve the subscription by LLGP HOLDINGS, LLC («LLC») of one thousand one hundred shares (1,100) having a par value of four Pounds Sterling (GBP 4.-) each and issued with a share premium in the aggregate of one million twelve thousand Pounds Sterling (GBP 1,012,000.-), such subscription to be entirely paid up in cash.

2. Decision to allot to LLC one thousand one hundred (1,100) shares and to authorise BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., with full powers of substitution, to register LLC as holder of the one thousand one hundred (1,100) shares in the shareholders' register of the Company.

3. Decision to consequently amend Article 5, paragraph 1, of the Company's Articles of Incorporation (the «Articles») to reflect the increase in issued share capital.

4. Decision to approve the Company entering into, executing and delivering an Instrument Constituting Zero Coupon Unsecured Convertible Loan Notes 2008 (I) effective as of 25 February 2005 (the «New CUBS Instrument»).

5. Decision to create and issue 63,650 additional zero coupon unsecured convertible loan notes 2008 of GBP 924.- each (the «CUBS») to LLC, pursuant to the terms of the New CUBS Instrument and to authorise BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., with full powers of substitution, to register LLC as holder of the CUBS in the relevant register of the Company.

6. Approval of any later conversion of the CUBS into shares in the Company.

7. Decision to amend Article 5, paragraph 3 and 4, of the Articles to renew the authorization for the board of directors to issue shares, to grant options for the subscription of shares and to issue convertible debt securities within the limit of the authorized share capital without reserving to existing shareholders a preferential right to subscribe for such shares or securities, for a period of five years from the date of publication in the Mémorial C.

8. Decision to add a further paragraph into Article 8 of the Articles to read as follows:

«The shareholders can deliberate or act validly at a shareholders' meeting only if LLGP HOLDINGS, LLC is represented at such meeting.»

9. Decision to amend Article 16, last paragraph, of the Articles to read as follows:

«Interim dividends may be paid upon decision of the board of directors by observing the terms and conditions foreseen by law.»

10. Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these Minutes and duly signed by the attending shareholders, the proxies of the represented shareholders and the members of the board of the meeting. The attendance list

as well as the proxies of the represented shareholders signed ne varietur by the attending shareholders will remain annexed to this deed and will be registered with the deed.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the meeting and all the shareholders being present or represented declaring that they have had due notice and obtained knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That this meeting is, therefore, validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to increase the share capital of the Company from the present forty thousand Pounds Sterling (GBP 40,000.-) consisting of ten thousand shares (10,000) of four Pounds Sterling (GBP 4.-) each to forty-four thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 44,400.-) consisting of eleven thousand one hundred shares (11,100) of four Pounds Sterling (GBP 4.-) each and to approve the subscription by LLGP HOLDINGS, LLC («LLC») of one thousand one hundred shares (1,100) having a par value of four Pounds Sterling (GBP 4) each and issued with a share premium in the aggregate of one million twelve thousand Pounds Sterling (GBP 1,012,000.-).

The new shares as well as the share premium have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of one million sixteen thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 1,016,400.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Second resolution*

The meeting decides to allot to LLC one thousand one hundred (1,100) shares and to authorise BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., with full powers of substitution, to register LLC as holder of the 1,100 shares in the shareholders' register of the Company.

*Third resolution*

The meeting decides to consequently change Article 5, paragraph 1, of the Company's Articles of Association to reflect the increase in share capital and to give it the following wording:

«**Art. 5. First paragraph.** The issued capital is set at forty-four thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 44,400.-), consisting of eleven thousand one hundred shares (11,100) of four Pounds Sterling (GBP 4.-) per share, entirely paid up.»

*Fourth resolution*

The meeting decides to approve the Company entering into, executing and delivering an Instrument Constituting Zero Coupon Unsecured Convertible Loan Notes 2008 (I) effective as of 25 February 2005 (the «New CUBS Instrument») as attached hereto.

*Fifth resolution*

The meeting decides to create and issue 63,650 CUBS to LLC at GBP 924.- each pursuant to the terms of the New CUBS Instrument and to authorise BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., with full powers of substitution, to register LLC as holder of the CUBS in the relevant register of the Company.

*Sixth resolution*

The meeting decides to approve any later conversion of the CUBS into shares in the Company.

*Seventh resolution*

The meeting decides to approve the modification of Article 5, paragraph 3 and 4, of the Company's Articles of Association to renew the authorization for the board of directors to issue shares, to grant options for the subscription of shares and to issue convertible debt securities within the limit of the authorized share capital without reserving to existing shareholders a preferential right to subscribe for such shares or securities, for a period of five years from the date of publication in the Mémorial C, in order to give it the following wording:

«**Art. 5. Third and fourth paragraph.** During the period of five years from the date of the publication of the present deed, the directors are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued).

Within the five year period referred to in the third paragraph of this Article 5 and within the limit of the authorised capital, the board of directors is authorised to issue convertible debt securities to such persons and at such conversion prices and on such other terms and conditions as the board of directors shall consider from time to time to be in the best interest of the corporation and without reserving to existing shareholders a preferential right to subscribe for such convertible debt securities or the shares underlying such convertible debt securities. Consideration for shares to be issued by the corporation may be paid by contributions in cash or in kind. Contributions in kind must be made in accordance with Article 26-1 of the 1915 Law and thus are subject to a valuation report from a Luxembourg auditor.»

*Eighth resolution*

The meeting decides to add a further paragraph into Article 8 of the Articles to read as follows:

«The shareholders can deliberate or act validly at a shareholders' meeting only if LLGP HOLDINGS, LLC is represented at such meeting.»

*Ninth resolution*

The meeting decides to amend Article 16, last paragraph, of the Articles to read as follows:

«Interim dividends may be paid upon decision of the board of directors by observing the terms and conditions foreseen by law.»

#### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eighteen thousand three hundred Euro.

For the purposes of the registration the amount of the capital increase and the issue premium is evaluated at 1,538,817.41 EUR.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AKELER HOLDINGS S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 64.047), constituée sous la dénomination de AKELER PROPERTY HOLDINGS S.A., suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 490 du 3 juillet 1998,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises suivant actes reçus par ledit notaire Frank Baden, et en particulier:

- en date du 23 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 524 du 17 juillet 1998, contenant le changement de la dénomination sociale en AKELER S.A.,

- et pour la dernière fois en date du 13 juin 2000, publié au Mémorial numéro 803 du 3 novembre 2000, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en AKELER HOLDINGS S.A.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Steichen, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Candice Wisser, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Sabine Hinz, avocat exerçant sous titre professionnel d'origine, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital souscrit de la Société de son montant actuel de quarante mille livres sterling (40.000,- GBP) représenté par dix mille (10.000) actions de quatre livre sterling (4,- GBP) chacune à quarante-quatre mille quatre cents livres sterling (44.400,- GBP) représenté par onze mille cent (11.100) actions de quatre livres sterling (4,- GBP) chacune, et d'approuver la souscription par LLGP HOLDINGS, LLC («LLC») de mille cent (1.100) actions avec une valeur nominale de quatre livres sterling (4,- GBP) chacune et émise avec une prime d'émission s'élevant en totale à un million douze mille livres sterling (1.012.000,- GBP), cette souscription devant être entièrement payée en numéraire.

2. Décision d'allouer à LLC mille cent (1.100) actions et d'autoriser BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., avec les pleins pouvoirs de substitution, d'inscrire LLC comme propriétaire de mille cent (1.100) actions dans le registre des actionnaires de la Société.

3. Décision de modifier, en conséquence, l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société (les «Statuts») afin de refléter l'augmentation du capital social souscrit.

4. Approbation de la conclusion, de la signature et de la délivrance, par la Société, de L'Instrument Constituting Zero Coupon Unsecured Convertible Loan Notes 2008(I) qui sera effectif le 25 février 2005 (le «New CUBS Instrument»).

5. Décision de créer et d'émettre 63.650 titres d'emprunt convertibles zero coupons non garantis 2008 supplémentaires de 924,- GBP chacun (les «CUBS») à LLC, conformément aux termes du New CUBS Instrument et d'autoriser BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A. avec les pleins pouvoirs de substitution, d'inscrire LLC comme propriétaire des CUBS dans le registre concerné de la Société.

6. Approbation de toute conversion ultérieure de CUBS en actions de la Société.

7. Modification de l'article 5, paragraphe 3 et 4, des Statuts afin de renouveler l'autorisation du conseil d'administration d'émettre des actions, d'accorder des options sur la souscription d'actions et d'émettre des instruments de dettes convertibles dans les limites du capital social autorisé, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire à de telles actions ou instruments pour une période de cinq ans à partir de la date de publication au Mémorial C.

8. Décision d'ajouter un paragraphe supplémentaire à l'Article 8 des Statuts, lequel se lit comme suit:

«Les Actionnaires ne peuvent délibérer ou agir valablement à une assemblée des actionnaires que si LLGP HOLDINGS, LLC est représentée à cette assemblée.»

9. Modification de l'Article 16, dernier paragraphe, des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:  
«Des dividendes intérimaires peuvent être payés sur la base d'une décision du conseil d'administration observant les termes et conditions prévus par la loi.»

10. Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont inscrits sur une liste de présence annexée au présent procès-verbal et dûment signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du Bureau. La liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés signées ne varientur par les actionnaires présents resteront annexées à cet acte et seront enregistrées avec celui-ci.

C) Que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et déclarent qu'ils ont eu notification et connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, et que par conséquent des avis de convocation n'ont pas été nécessaires.

D) Que cette assemblée est de ce fait valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la Société de son montant actuel de quarante mille livres sterling (40.000,- GBP) représenté par dix mille (10.000) actions de quatre livre sterling (4,-GBP) chacune à quarante-quatre mille quatre cents livres sterling (44.400,- GBP) représenté par onze mille cent (11.100) actions de quatre livres sterling (4,- GBP) chacune, et d'approuver la souscription par LLGP HOLDINGS, LLC («LLC») de mille cent (1.100) actions avec une valeur nominale de quatre livres sterling (4,- GBP) chacune et émise avec une prime d'émission s'élevant en totale à un million douze mille livres sterling (1.012.000,- GBP).

Les actions nouvelles ainsi que la prime d'émission ont été entièrement libérées par des versements en numéraires, de sorte que la somme d'un million seize mille quatre cents livres sterling (1.016.400,- GBP) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'allouer à LLC mille cent (1.100) actions et d'autoriser BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., avec les pleins pouvoirs de substitution, d'inscrire LLC comme propriétaire de 1.100 actions dans le registre des actionnaires de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier, en conséquence, l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social souscrit et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à quarante-quatre mille quatre cents livres sterling (44.400,- GBP), représenté par onze mille cent (11.100) actions de quatre livres sterling (4,- GBP) chacune, entièrement libérées.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée approuve la conclusion, la signature et la délivrance, par la Société, de l'Instrument Constituting Zero Coupon Unsecured Convertible Loan Notes 2008 (I), qui sera effectif le 25 février 2005 (le «New CUBS Instrument»).

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de créer et d'émettre 63.650 CUBS à LLC de 924,- GBP chacun conformément aux termes du New CUBS Instrument et d'autoriser BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., avec les pleins pouvoirs de substitution, d'inscrire LLC comme propriétaire des CUBS dans le registre concerné de la Société.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide d'approuver toute conversion ultérieure de CUBS en actions de la Société.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5, paragraphe 3 et 4, des Statuts afin de renouveler l'autorisation du conseil d'administration d'émettre des actions, d'accorder des options sur la souscription d'actions et d'émettre des instruments de dettes convertibles dans les limites du capital social autorisé, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire à de telles actions ou instruments pour une période de cinq ans à partir de la date de publication au Mémorial C, afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Troisième et quatrième alinéa.** Pendant une période de cinq ans à partir de la publication du présent acte, les administrateurs sont autorisés à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions qu'ils déterminent (et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre).

Durant la période de cinq ans mentionnée au troisième paragraphe du présent Article 5 et dans la limite du capital autorisé, le conseil d'administration est autorisé à émettre des obligations convertibles à telles personnes, à tel prix de conversion et à tels autres termes et conditions qu'il considère le moment venu comme étant de l'intérêt de la société et sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription à ces obligations convertibles, ou aux actions y relatives. La contrepartie des actions à émettre par la société peut consister en apports en numéraire ou en nature. Les apports en nature doivent être effectués conformément à l'Article 26-1 de la Loi de 1915 et font l'objet d'un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé au Luxembourg.»

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un paragraphe supplémentaire à l'Article 8 des Statuts, lequel se lit comme suit:

«Les Actionnaires ne peuvent délibérer ou agir valablement à une assemblée des actionnaires que si LLGP HOLDINGS, LLC est représentée à cette assemblée.»

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 16, dernier paragraphe, des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«Des dividendes intérimaires peuvent être payés sur la base d'une décision du conseil d'administration observant les termes et conditions prévus par la loi.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à dix-huit mille trois cents euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à la somme de 1.538.817,41 EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Constataion*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Steichen, C. Wisser, S. Hinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2005, vol. 531, fol. 3, case 11. – Reçu 15.388,17 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mars 2005.

J. Seckler.

(026140.3/231/264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**ARGOS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 80.528.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille cinq, le quinze mars.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BAYSWATER S.A., une société de droit du Costa Rica, ayant son siège social à Avenida Central, Calle Veintisiete, San José, Costa Rica,

ici représentée par Madame Sylvie Theisen, consultant, demeurant à 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à San José, Costa Rica, le 4 mars 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La société anonyme ARGOS PARTICIPATIONS S.A., R.C.S. B numéro 80.528, fut constituée par acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 2 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 760 du 14 septembre 2001.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 28 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 819 du 30 mai 2002.

- La société a actuellement un capital social de soixante mille (60.000,-) euros divisé en six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société ARGOS PARTICIPATIONS S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société ARGOS PARTICIPATIONS S.A. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société ARGOS PARTICIPATIONS S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

- Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ARGOS PARTICIPATIONS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Theisen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, vol. 23CS, fol. 95, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

A. Schwachtgen.

(026004.3/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

### **KoSa CAPITAL (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 100.567.

In the year two thousand four, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SARDARINA SGPS, Lda., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Madeira (Portugal), with registered office 2, Avenida Zarco, Second floor, Parish of Se, Municipality of Funchal, Madeira, 9000-069, Portugal, here represented by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on December 28, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that further to a material error, the receivables towards KoSa FRANCE HOLDING, S.à r.l., a limited liability company incorporated and organized under the laws of France, having its registered office at 91, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, of which a portion has been contributed to the Company at its April 30, 2004 extraordinary general meeting, under an all assets and liabilities contribution amounted to one hundred seventy-five million two hundred fifty-three thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 175,253,250.-) instead of two hundred fifty-three million three hundred twenty-three thousand one hundred and nineteen United States Dollars (USD 253,323,119.-). The portion contributed to the Company amounted to fifty-seven million eight hundred thirty-three thousand five hundred seventy-two United States Dollars (USD 57,833,572.-) instead of eighty-three million five hundred ninety-six thousand six hundred twenty-nine United States Dollars (USD 83,596,629.-). Further to this correction, the value of the contribution of all assets and liabilities changes from one hundred twenty-seven million nine hundred forty-two thousand nine hundred sixty-one euros (EUR 127,942,961.-) to one hundred and six million one hundred eighty-four thousand five hundred forty-one euros (EUR 106,184,541.-). Accordingly, all resolutions taken at the April 30, 2004 extraordinary general meeting are reformulated as follows:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of KoSa CAPITAL (LUX), S.à r.l. (hereafter «the Company»), incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> André Schwachtgen, Notary residing in Luxembourg in replacement of the undersigned Notary on April 19, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 661 of June 29, 2004 and whose bylaws have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on April 30, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 744 of July 20, 2004.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by one hundred and six million one hundred eighty-four thousand five hundred twenty-five euros (EUR 106,184,525.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to one hundred six million one hundred ninety-seven thousand and twenty-five euros (EUR 106,197,025.-) by creation and issue of four million two hundred forty-seven thousand three hundred eighty-one (4,247,381) new shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervened SARDARINA SGPS, Lda (the «Contributing Company»), prenamed, through its proxy holder, declared to subscribe to all new shares and fully pay them up in the amount of one hundred and six million one hundred eighty-four thousand five hundred twenty-five euros (EUR 106,184,525.-) by contribution in kind consisting of one portion of all its assets and liabilities (entire property) which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of one hundred and six million one hundred eighty-four thousand five hundred forty-one euros (EUR 106,184,541.-) the remainder of the assets and liabilities of SARDARINA SGPS, Lda being transferred simultaneously to another Luxembourg private limited liability company named KoSa INVESTMENTS (LUX), S.à r.l., with registered office

at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, section B under n° 100.566.

The portion of the assets and liabilities contributed to the Company comprises amongst others:

- A portion in the amount of forty-seven million three hundred fifty-one thousand and eighty-eight United States Dollars (USD 47,351,088.-) of a receivable of one hundred forty-three million five hundred and three thousand three hundred ninety-five United States Dollars (USD 143,503,395.-) towards ARTEVA HOLDINGS GmbH, a limited liability company incorporated and organized under the Law of Germany, having its registered office at Philipp-Reis-Strasse 2, D-65795 Hattersheim.

- A portion in the amount of fifty-seven million eight hundred thirty-three thousand five hundred seventy-two United States Dollars (USD 57,833,572.-) of a receivable of one hundred seventy-five million two hundred fifty-three thousand two hundred and fifty United States Dollars (USD 175,253,250.-) towards KoSa FRANCE HOLDING, S.à r.l., a limited liability company incorporated and organized under the laws of France, having its registered office at 91, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris.

- A portion in the amount of twenty million five hundred twenty-six thousand United States Dollars (USD 20,526,000.-) of a receivable of sixty-two million two hundred thousand United States Dollars (USD 62,200,000.-) towards INVISTA (DEUTSCHLAND), GmbH, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Germany, having its registered office at DuPont Str. 1, D-61353 Bad Homburg v.d.H.

- Cash at bank for a total amount of one thousand nine hundred eighty euros (EUR 1,980.-).

- Five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, of the Company.

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the existence and value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a rectified certification of the Contributing Company attesting that it is the full owner of such assets and liabilities and by a rectified balance sheet of the Contributing Company dated April 30, 2004 certified «true and correct» by the directors of the Contributing Company.

#### *Effective implementation of the contribution*

SARDARINA SGPS, Lda, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole full owner of the contributed assets and liabilities and possessing the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;

- the contribution of such assets and liabilities is effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;

- all further formalities are in course in the respective countries of location of the assets and liabilities, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

#### *Variable rate capital tax exemption request*

Such rectification doesn't affect the pro rata fee payment exemption granted by the Luxembourg Tax Officer on May 7<sup>th</sup>, 2004 on basis of Article 4.1 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, because of the contribution of all the assets and liabilities of SARDARINA SGPS, Lda.

IV. The sole shareholder resolved to allocate the excess contribution of sixteen euros (EUR 16.-) to the legal reserve of the Company.

V. The sole shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) by cancellation of five hundred (500) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, contributed by SARDARINA SGPS, Lda, prenamed.

VI. Pursuant to the above increase of capital and cancellation of Company's own shares contributed, article 6 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The capital is set at one hundred and six million one hundred eighty-four thousand five hundred twenty-five euros (EUR 106,184,525.-) represented by four million two hundred forty-seven thousand three hundred eighty-one (4,247,381) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.»

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at three thousand euros (EUR 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SARDARINA SGPS, Lda., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Madère (Portugal), avec siège social à 2, Avenida Zarco, Second floor, Parish of Se, Municipality of Funchal, Madeira, 9000-069, Portugal, ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que suite à une erreur matérielle, les créances à l'encontre de KoSa FRANCE HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois françaises et ayant son siège social au 91, rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris, dont une portion a été apportée à la Société lors de son assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2004, dans le cadre d'un apport de tous les actifs et passifs s'élevait à cent soixante-quinze millions deux cent cinquante-trois mille deux cent cinquante dollars américains (USD 175.253.250,-) au lieu de deux cent cinquante-trois millions trois cent vingt-trois mille cent dix-neuf dollars américains (USD 253.323.119,-). La portion apportée à la Société s'élevait à cinquante-sept millions huit cent trente-trois mille cinq cent soixante-douze dollars américains (USD 57.833.572,-) au lieu de quatre-vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-neuf dollars américains (USD 83.596.629,-). Suite à cette correction, la valeur de l'apport de tous les actifs et passifs passe de cent vingt-sept millions neuf cent quarante-deux mille neuf cent soixante et un euros (EUR 127.942.961,-) à cent six millions cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quarante et un euros (EUR 106.184.541,-). Ainsi, toutes les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2004 sont reformulées comme suit:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de KoSa CAPITAL (LUX), S.à r.l. (ci après «la Société»), constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en remplacement du notaire instrumentaire en date du 19 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 661 du 29 juin 2004 et dont les statuts furent modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 744 du 20 juillet 2004.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent six millions cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 106.184.525,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent six millions cent quatre-vingt-dix-sept mille et vingt-cinq euros (EUR 106.197.025,-) par la création et l'émission de quatre millions deux cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt et une (4.247.381) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Est alors intervenue SARDARINA SGPS, Lda, prédésignée, (ci-après l'«Apporteur»), laquelle, par son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité des parts sociales nouvelles et les libérer intégralement au montant de cent six millions cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 106.184.525,-) par apport en nature d'une portion de l'intégralité de ses actifs et passifs (universalité de patrimoine) lesquels sont par la présente transférés à et acceptés par la Société à la valeur de cent six millions cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quarante et un euros (EUR 106.184.541,-), le restant des actifs et passifs étant transféré simultanément à une autre société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, KoSa INVESTMENTS (LUX), S.à r.l. ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 100.566.

La portion de l'intégralité des actifs et passifs apportés à la Société comprend entre autres:

- Une portion d'un montant de quarante-sept millions trois cent cinquante et un mille quatre-vingt-huit dollars américains (USD 47.351.088,-) d'une créance de cent quarante-trois millions cinq cent trois mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars américains (USD 143.503.395,-) à l'encontre de ARTEVA HOLDINGS, GmbH, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois allemandes et ayant son siège social à Philipp-Reis-Strasse 2, D-65795 Hattersheim.

- Une portion d'un montant de cinquante-sept millions huit cent trente-trois mille cinq cent soixante-douze dollars américains (USD 57.833.572,-) d'une créance de cent soixante-quinze millions deux cent cinquante-trois mille deux cent cinquante dollars américains (USD 175.253.250,-) à l'encontre de KoSa FRANCE HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois françaises et ayant son siège social au 91, rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris.

- Une portion d'un montant de vingt millions cinq cent vingt-six mille dollars américains (USD 20.526.000,-) d'une créance de soixante-deux millions deux cent mille dollars américains (USD 62.200.000,-) à l'encontre de INVISTA (DEUTSCHLAND), GmbH, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois allemandes ayant son siège social à DuPont Str. 1, D-61353 Bad Homburg v.d.H.

- Avoirs bancaires pour un montant de mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 1.980,-)

- Cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune de la Société.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par une déclaration d'apport rectifiée émise par l'Apporteur attestant qu'il est le propriétaire de la portion des actifs et passifs transférés et par un bilan rectifié de l'Apporteur du 30 avril 2004, certifié «sincère et véritable» par ses gérants.

*Réalisation effective de l'apport*

SARDARINA SGPS, Lda, par son mandataire, déclare que:

- Elle est la seule pleine propriétaire des actifs et passifs apportés et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles.
- L'apport de ces actifs et passifs est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui.
- Toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de localisation, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

*Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport*

Cette rectification n'affecte en rien l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport octroyée par le Receveur de l'Enregistrement le 7 mai 2004 sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986 en raison de l'apport en nature de tous les actifs et tous les passifs de la société SARDARINA SGPS, Lda.

IV. L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par l'annulation de cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui lui ont été apportées par SARDARINA SGPS, Lda., précitée.

V. L'associé unique décide d'allouer l'apport excédentaire de seize euros (EUR 16,-) à la réserve légale de la Société.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus et à l'annulation des parts sociales propres apportées à la Société, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent six millions cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 106.184.525,-) représenté par quatre millions deux cent quarante-sept mille trois cent quatre-vingt et une (4.247.381) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 40, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

J. Elvinger.

(026172.3/211/211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**MORGAN RE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 50.099.

L'an deux mille cinq, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MORGAN RE établie et ayant son siège social à L-5365 Münsbach, Commune de Schuttrange, 6, Parc d'Activités Syrdall,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg en date du 29 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 224 du 23 mai 1995,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg en date du 6 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 92 du 7 février 2001,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich en date du 6 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1304 du 9 septembre 2002,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich en date du 13 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1816 du 27 décembre 2002,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich en date du 18 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 390 du 10 avril 2004,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 50.099,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

Le président nomme comme secrétaire Madame Danielle Origer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud Bierry, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société vers L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
2. Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Senningerberg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par décision du conseil d'administration.»

3. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Senningerberg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par décision du conseil d'administration.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 15.15 heures.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, D. Origer, A. Bierry, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, vol. 147S, fol. 53, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 mars 2005.

P. Decker.

(026013.3/206/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**MORGAN RE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 50.099.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 mars 2005.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(026017.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**STAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 99.334.

Manso Casanova M.F. démissionne de ses fonctions de gérante technique de la société STAY, S.à r.l., avec effet immédiat.

Dudelange, le 29 mars 2005.

M. Casanova.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06145. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(026304.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**FERRARI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.498.

In the year two thousand and five, on the sixteenth day of March.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of FERRARI INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 5th February 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 320 on 6th May 1999 (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company have been last amended by a deed of the undersigned notary on 16th December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 51 of 15th January 2004.

The extraordinary general meeting is opened at 3.30 p.m. by M<sup>e</sup> Tom Loesch, lawyer residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting M<sup>e</sup> Lionel Berthelet, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer M<sup>e</sup> Audrey Scarpa, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. To provide that the Company will be administered by a board of directors of at least three members.
2. To amend the articles of incorporation of the Company to reflect the resolution to be adopted under item one of the agenda.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are represented at the meeting.

IV. The Chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on each item of its agenda. The shareholders represented acknowledge and confirm the statement made by the chairman.

Thereupon the general meeting, after deliberation, adopts, each time unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to provide that the Company will be administered by a board of directors of at least three members.

*Second resolution*

The general meeting resolves to amend the first paragraph of article 9 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

«The company will be administered by a board of directors of at least three members, who need not be shareholders and who will be elected by the meeting of the shareholders for a period not exceeding six years.»

*Third resolution*

The general meeting resolves to amend the fifth paragraph of article 13 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

«Any resolution of the board with respect to the disposal by the company of its investments in subsidiaries is valid only if taken with the consent of at least two thirds of the members.»

Nothing else being on the Agenda, the meeting was adjourned at 3.45 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day as set out at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

**Follows the french translation:**

L'an deux mille cinq, le seize mars.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FERRARI INTERNATIONAL S.A., une société anonyme avec siège social à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 320 du 6 mai 1999 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 décembre 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 51 du 15 janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de M<sup>e</sup> Tom Loesch, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire M<sup>e</sup> Lionel Berthelet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M<sup>e</sup> Aurdey Scarpa, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Décider que la Société sera gérée par un conseil d'administration de trois membres au moins.

2. Modifier les statuts de la Société afin de refléter la résolution à prendre sous le point un de l'ordre du jour.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée extraordinaire.

IV. Le président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires représentés reconnaissent et confirment la constatation faite par le président.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, adopte à chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de prévoir que la Société sera gérée par un conseil d'administration de trois membres au moins.

*Seconde résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 9 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société sera gérée par un conseil d'administration de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période de six ans au plus.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le cinquième alinéa de l'article 13 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Toute décision du conseil concernant la cession de participations de la société dans des filiales ne sera valable que pour autant qu'elle aura été approuvée par les deux tiers des administrateurs au moins.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.45 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure; ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, L. Berthelet, A. Scarpa, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, vol. 147S, fol. 53, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 mars 2005.

P. Decker.

(026031.2/206/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**FERRARI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.498.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 mars 2005.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(026032.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., a limited liability company established Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Mrs Sandra Collins,

here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 14 March 2005.

2. LSF LUX HOLDINGS I, LTD., a limited liability company established Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 36419 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Mrs Sandra Collins,

here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 14 March 2005.

3. LSF LUX HOLDINGS II, LTD., a limited liability company established Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 36420 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Mrs Sandra Collins,

here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 14 March 2005,

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (*société à responsabilité limitée*) denominated LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 14 February 2003, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N° 311 of 22 March 2003*, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 11 March 2005, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda; the Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

*Agenda:*

1. Increase of the share capital by EUR 1,230,500.- and payment of a share premium of EUR 9.26.

2. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

*First resolution*

LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. contributes EUR 1,230,509.26 to the Company.

The Shareholders thus resolve to increase the Company's share capital by a total amount of EUR 1,230,500.- and to pay a share premium of EUR 9.26 in order to increase the share capital from its current amount of EUR 15,638,250.- to a total amount of EUR 16,868,750.- by the issuance of 9,844 new shares with a par value of EUR 125.- each.

LSF LUX HOLDINGS I, LTD. and LSF LUX HOLDINGS II, LTD. expressly declare that they waive their preferential subscription right and that they do not participate in the share capital increase and do not subscribe to any of the newly issued shares.

Consequently, all the 9,844 new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. and the share premium of EUR 9.26 has been paid by LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. so that the amount of EUR 1,230,509.26 is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of this share capital increase, the Company's shares are held as follows:

- LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. ....	109,603 shares
- LSF LUX HOLDINGS I, LTD. ....	18,800 shares
- LSF LUX HOLDINGS II, LTD. ....	6,547 shares

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution the Shareholders of the Company decide to amend Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 16,868,750.- represented by 134,950 shares with a nominal value of EUR 125.- each.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par M<sup>e</sup> Francine Ewers, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 14 mars 2005;

2. LSF LUX HOLDINGS I, LTD., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 36419 du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par M<sup>e</sup> Francine Ewers, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 14 mars 2005;

3. LSF LUX HOLDINGS II, LTD., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 36420 du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par M<sup>e</sup> Francine Ewers, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 14 mars 2005,

ci-dessous collectivement les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurant annexées au présent acte avec lequel elles ont été enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 91.796, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée selon acte du notaire instrumentaire, en date du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C N° 311 du 22 mars 2003, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 mars 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour; les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

#### Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de EUR 1.230.500,- et paiement d'une prime d'émission de EUR 9,26.

2. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. apporte EUR 1.230.509,26 à la Société.

Ainsi, les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant total de EUR 1.230.500,- et de payer une prime d'émission de EUR 9,26 en vue d'augmenter le capital de son montant actuel de EUR 15.638.250,- à un montant total de EUR 16.868.750,- par l'émission de 9.844 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune.

LSF LUX HOLDINGS I, LTD. et LSF LUX HOLDINGS II, LTD. déclarent expressément renoncer à leur droit préférentiel de souscription et déclarent ne pas vouloir contribuer à l'augmentation de capital et souscrire à des parts sociales nouvellement émises.

En conséquence, toutes les 9.844 nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD. et la prime d'émission de EUR 9,26 a été payée par LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., de sorte que la somme de EUR 1.230.509,26 est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD.....	109.603 parts sociales
- LSF LUX HOLDINGS I, LTD.....	18.800 parts sociales
- LSF LUX HOLDING II, LTD. ....	6.547 parts sociales

#### Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, les Associés décident de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 16.868.750,- représenté par 134.950 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Ewers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2005, vol. 23CS, fol. 97, case 5. – Reçu 12.305,09 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

A. Schwachtgen.

(026012.3/230/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

### **THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 62.806.

In the year two thousand and four, on the fourteenth day of March.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer, (RCS B N° 62.806) incorporated pursuant to a deed of notary Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on December 18th, 1997, published in the Mémorial, Recueil C, number 288 of April 28th, 1998 and amended for the last time pursuant to a deed of notary Frank Baden, prenamed, on December 19th, 2000, published in the Mémorial, Recueil C, number 618 of August 9, 2001.

The meeting is called to order at 3.00 p.m. by M<sup>e</sup> Lionel Berthelet, lawyer, residing in Luxembourg,

The Chairman appoints as secretary to the meeting M<sup>e</sup> Manfred Muller, lawyer, residing in Luxembourg,

The Meeting elects as scrutineer M<sup>e</sup> Nicolas Gauzes, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda:*

To amend article 8 paragraph (1) of the Corporation's Articles of Incorporation so as to provide that the annual general meeting of the shareholders will be held on the thirty-first day of the month of May at 10:00 a.m.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are represented at the meeting. All the shareholders represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution.

#### *Resolution*

The general meeting resolves to amend article 8 paragraph (1) of the Corporation's Articles of Incorporation, so as to provide that the annual general meeting of the shareholders will be held on the thirty-first day of the month of May at 10:00 a.m.

Consequently, article 8 paragraph (1) of the Corporation's Articles of Incorporation will from now on read as follows:

«The annual general meeting of the shareholders will be held at least once a year on the thirty-first day of the month of May at 10:00 a.m.»

Nothing else being on the Agenda, the meeting was adjourned at

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit une traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le quatorze mars.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A., une société anonyme avec siège social à L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer, (RCS B n° 62.806) constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, résidant à Luxembourg, en date du 18 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n° 288 du 28 avril 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, précité, en date du 19 décembre 2000 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n° 618 du 9 août 2001.

La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de Maître Lionel Berthelet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maître Manfred Muller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Nicolas Gauzes, avocat demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

Modifier l'article 8 alinéa (1) des statuts de la société afin de prévoir que l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 31 mai à 10 heures.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale après délibération, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante.

*Résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 alinéa (1) des statuts de la société afin de prévoir que l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 31 mai à 10.00 heures.

En conséquence, l'article 8, premier alinéa des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au moins une fois l'an le 31 mai à 10.00 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure; ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Berthelet, M. Muller, N. Gauzes, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, vol. 147S, fol. 52, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 23 mars 2005.

P. Decker.

(026026.2/206/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**THOMSON TRAVEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 62.806.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 23 mars 2005.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(026028.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**IMMOMOD, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 96.932.

—  
*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires  
tenue en date du 25 novembre 2004 à 14.00 heures à Luxembourg*

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Otis Claeys, demeurant à Luxembourg.  
Le Président désigne comme secrétaire Madame Joëlle Muller, demeurant professionnellement à Luxembourg.  
Il nomme comme scrutatrice Madame Jeanne Muller, demeurant professionnellement à Luxembourg.  
Tous les membres du bureau sont présents et acceptent leur fonction.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

1. que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires présents et/ou les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau;
2. qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital a été présente ou représentée, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation. Les actionnaires présents et/ou représentés déclarent, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;
3. que dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social de la société à l'intérieur de la ville de Luxembourg, pour le fixer à l'adresse 15, boulevard Roosevelt à L-2450 Luxembourg.

*Résolution*

A l'unanimité, l'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14.30 heures après lecture et approbation du procès-verbal.

O. Claeys / Je. Muller / Jo. Muller

*Le président / La scrutatrice / La secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00406. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(026137.3/850/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

---

**IMMOMOD, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 96.932.

—  
*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires  
tenue en date du 26 janvier 2005 à 10.00 heures à Luxembourg*

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Sergei Mulin, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Lauriane Esteves, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Otis Claeys, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Tous les membres du bureau sont présents et acceptent leur fonction.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

1. que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires présents et/ou les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau;
2. qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital a été présente ou représentée, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation. Les actionnaires présents et/ou représentés déclarent, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;
3. que dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Démission de l'administrateur-délégué et nouvelles nominations.

*Résolutions*

*Première résolution*

L'assemblée résilie avec effet immédiat le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Sergei Mulin, demeurant à L-8088 Bertrange, 14, domaines des Ormilles.

## Deuxième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer comme nouvel administrateur-délégué, Monsieur Sergei Mulin, demeurant à L-8088 Bertrange.

Monsieur Sergei Mulin terminera le mandat de son prédécesseur et pourra valablement engager la société par sa seule signature.

L'assemblée décide également de nommer comme nouvel administrateur, Monsieur Otis Claeys, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg au 15, boulevard Roosevelt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10.30 heures après lecture et approbation du procès-verbal.

S. Mulin / O. Claeys / L. Esteves

*Le président / Le scrutateur / La secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00408. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026139.2//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**IL LATINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6970 Hostert (Niederanven), 116, rue Andethana.

R. C. Luxembourg B 106.812.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le onze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Maria Marques Chaves Rosário, cuisinière, née à Vilar de Maçada - Alijó, (Portugal), le 21 septembre 1950, demeurant à L-6970 Hostert (Niederanven), 116, rue Andethana.

2.- Monsieur Antonio Camilo Chaves Rosário, ouvrier, né à Sagrada Familia, (Angola), le 15 avril 1971, demeurant à L-6970 Hostert (Niederanven), 116, rue Andethana.

3.- Monsieur Luis Augusto Des Neves Rascao, ouvrier, né à Paiao/Figueira da Foz, (Portugal), le 27 mars 1963, demeurant à L-1320 Luxembourg, 13, rue de Cessange.

4.- Monsieur Salvatore Inferrera, retraité, né à Licata, (Italie), le 22 avril 1939, demeurant à L-3385 Noertzange, 15, Wisestrooss.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>. - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de IL LATINO, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration et d'hébergement.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Hostert (Niederanven).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Salvatore Inferrera, retraité, demeurant à L-3385 Noertzange, 15, Wisestrooss, trente-trois parts sociales .....	33
2.- Monsieur Luis Augusto Des Neves Rascao, ouvrier, demeurant à L-1320 Luxembourg, 13, rue de Cessange, trente-trois parts sociales .....	33
3.- Monsieur Antonio Camilo Chaves Rosário, ouvrier, demeurant à L-6970 Hostert (Niederanven), 116, rue Andethana, trente-trois parts sociales. ....	33
4.- Madame Maria Marques Chaves Rosário, cuisinière, demeurant à L-6970 Hostert (Niederanven), 116, rue Andethana, une part sociale. ....	1
Total: cent parts sociales .....	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

#### *Libération des parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-6970 Hostert (Niederanven), 116, rue Andethana.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société:

- a) Madame Maria Marques Chaves Rosário, cuisinière, née à Vilar de Maçada - Alijó, (Portugal), le 21 septembre 1950, demeurant à L-6970 Hostert (Niederanven), 116, rue Andethana, gérante technique;
- b) Monsieur Antonio Camilo Chaves Rosário, ouvrier, né à Sagrada Familia, (Angola), le 15 avril 1971, demeurant à L-6970 Hostert (Niederanven), 116, rue Andethana, gérant administratif;
- c) Monsieur Luis Augusto Des Neves Rascao, ouvrier, né à Paiao/Figueira da Foz, (Portugal), le 27 mars 1963, demeurant à L-1320 Luxembourg, 13, rue de Cessange, gérant administratif;
- d) Monsieur Salvatore Inferrera, retraité, né à Licata, (Italie), le 22 avril 1939, demeurant à L-3385 Noertzange, 15, Wisestroos, gérant administratif;

3.- Jusqu'à concurrence de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR) la société peut être engagée par la signature conjointe des trois gérants administratifs; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature obligatoire et incontournable de la gérante technique est nécessaire.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Marques Chaves Rosário, A.C. Chaves Rosário, L.A. Des Neves Rascao, S. Inferrera, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mars 2005, vol. 531, fol. 9, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mars 2005.

J. Seckler.

(026202.3/231/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

### **LOCASUD. NET S.A., Société Anonyme, (anc. PROMOFrance S.A.).**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.  
R. C. Luxembourg B 92.689.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROMOFrance S.A., ayant son siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B numéro 4.972, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 2 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 720 du 5 octobre 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 223 du 1<sup>er</sup> mars 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Robert Bastin, employé privé, demeurant à B-4052 Beaufays (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Françoise Arend, employée privée, demeurant à B-6630 Martelange (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls à L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.
2. Changement de la dénomination sociale de la société de PROMOFrance S.A. en LOCASUD. NET S.A.
3. Changement de l'objet social de la société comme suit:
  - suppression au point a) de l'article 4 des statuts des mots: «de roulottes, de véhicules «mobihome»»;
  - suppression pure et simple du point d) de l'article 4 des statuts.
- 4.- Révocation de l'actuel commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
5. Révocation d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur.
6. Modifications subséquentes des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls à L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de PROMOFRANCE S.A. en LOCASUD. NET S.A.

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LOCASUD. NET S.A.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société en supprimant au point a) de l'article 4 des statuts les mots: «de roulottes, de véhicules «mobihome»», et en supprimant purement et simplement le point d) du prédit article.

En conséquence, l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour compte de tiers:

- a) la location pour les vacances de biens immobiliers, habitations, emplacements de tentes et autres, et d'accessoires utiles à chaque mode de vacances;
- b) toutes conventions relatives à ces biens, comme l'achat, la vente, la concession de droits réels, et autres conventions de services relatifs à ces biens et dans le cadre de cette activité pour vacanciers comme dans tous autres;
- c) l'achat, la vente, l'échange, la location, la concession ou l'acquisition de droits réels immobiliers, en ce compris le droit de propriété;

Elle peut faire toutes opérations financières, industrielles et commerciales, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet et s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou d'une autre manière, dans toute société ou entreprise ayant un objet identique, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de:

- révoquer l'actuel commissaire aux comptes à savoir: la société TOP PRODUCTIONS SC, avec siège social à B-4052 Beaufays, 13, aux Anciennes Pâtures, laquelle avait été nommée aux prédites fonctions lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 mai 2003;
- donner pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- nommer aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six (6) ans, la société LADELUX S.A., avec siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville, inscrite au registre de commerce et des sociétés, section B, numéro 5.899.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de:

- révoquer Monsieur Roger Dumas, né à Robiac le 12 août 1927, demeurant à F-30160 Besseges, 19, rue Léon Barry de ses fonctions d'administrateur, lequel avait été nommé aux prédites fonctions lors de l'assemblée générale tenue en date du 9 mai 2003;
- donner pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- nommer aux fonctions de nouvel administrateur pour une durée de 6 ans, Monsieur Jacob Mooij, retraité, né le 30 novembre 1929 à Gravenhage (NL), demeurant à NL-1742 Schagen, 33 Roodborstjeslaan.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à six cent cinquante euros (EUR 650,00).

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Bastin, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 28 février 2005, vol. 406, fol. 19, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 16 février 2005.

Signature.

(026212.3/243/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**S.C.I. LE PONT DE VIANDEN, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3403 Dudelange, 24, rue Gaffelt.  
R. C. Luxembourg E 622.

 —  
 STATUTS

Ont comparu:

- 1.- Raphaël Neyroud van de Par, demeurant L-3403 Dudelange, 24, rue Gaffelt;
- 2.- Jean-Baptiste Neyroud, demeurant L-3403 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont déclaré avoir convenu de constituer une société civile immobilière dont ils vont établir les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre les comparants, une société civile immobilière qui existera entre les propriétaires actuels et futurs des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement. Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises applicables et notamment par les articles 1832 à 1872 du Code civil.

**Art. 2.** La société a pour objet, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations à caractère commercial: l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 3.** La société prend la dénomination suivante:

S.C.I. LE PONT DE VIANDEN, société civile immobilière.

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

**Art. 4.** Le siège de la société est fixé à L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée, prenant cours ce jour. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à une majorité de 2/3 des parts d'intérêt. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à mille euros (EUR 1.000,-), divisé en cent (100) parts d'intérêt de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les parts d'intérêt ont été souscrites par les associés comme suit:

1.- Raphaël Neyroud van de Par: .....	99 parts
2.- Jean-Baptiste Neyroud: .....	1 part
Total: cent parts d'intérêt .....	100 parts

Toutes les parts d'intérêt sont entièrement libérées par des versements en numéraire dans la caisse de la société, de sorte que la somme de mille euros (EUR 1.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce qui est reconnu par tous les associés qui se donnent mutuellement décharge.

**Art. 7.** Les parts d'intérêt ne sont représentées par aucun titre. Elles ne sont pas négociables.

Chaque année, l'assemblée des associés fixe la valeur d'une part d'intérêt.

**Art. 8.** La cession de parts d'intérêt doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit, conformément à l'article 1690 du Code civil, lui être notifiée par un acte authentique ou un acte sous seing privé ou être acceptée par la gérance dans un tel acte. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parts d'intérêt ne peuvent être cédées même entre associés qu'avec l'agrément unanime de tous les associés. Cet agrément s'impose quelles que soient la cause et la nature de la mutation, à titre onéreux ou à titre gratuit.

A cet effet, l'associé désirant céder tout ou partie de ses parts d'intérêt, notifiera le projet de cession à chacun de ses coassociés et à la société elle-même, par lettres recommandées avec demande d'avis de réception. Cette lettre contiendra toutes les données de l'opération. A partir de la date de la réception du projet de cession, les coassociés disposent d'un délai de trente jours calendriers pour prendre position. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

En cas de décès d'un associé, la société n'est pas dissoute par le fait du décès, mais tous les héritiers, légataires et représentants de l'associé décédé, ne peuvent devenir eux-mêmes associés qu'après avoir obtenu l'agrément unanime des associés survivants. Cet agrément devra intervenir dans un délai de trente jours après notification du décès de l'associé aux autres associés moyennant lettres recommandées avec demande d'avis de réception. Ces lettres sont adressées aux associés survivants à la diligence de l'héritier ou légataire le plus diligent. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

Chaque fois qu'il y a refus d'agrément, les parts d'intérêts en instance de mutation seront reprises par les autres associés, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent, au prix calculé en application de la valeur dont question à l'article 7 ci-dessus.

Pour le calcul de nombre des parts à reprendre par chaque associé, les parts en instance de mutation ne sont pas prises en considération.

Dans le cas où un associé veut céder tout ou partie de ses parts d'intérêt et qu'il y a refus d'agrément, il lui est loisible de renoncer à son projet de cession et de rester comme associé dans la société.

**Art. 9.** La société est gérée et administrée par Monsieur Raphaël Neyroud van de Par.

Le gérant unique a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

**Art. 10.** Chaque année au 31 décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés entre les associés. Proportionnellement à leur participation dans le capital social, les pertes, s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

**Art. 11.** Chaque associé a le droit de concourir aux décisions collectives, lesquelles, y compris celles sur les modifications statutaires, seront prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés. Chaque part d'intérêt donne droit à une voix.

**Art. 12.** L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, sur convocation d'un ou de plusieurs associés, mais au moins une fois par an.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, sa liquidation sera faite par les associés conjointement.

**Art. 14.** Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation entre les associés relativement aux affaires de la société seront soumises obligatoirement à deux arbitres, chacune des parties en nommant un.

En cas de désaccord les deux premiers arbitres désigneront d'un commun accord un troisième arbitre et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours.

A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre endéans la huitaine suivant invitation lui adressée par lettre recommandée, la partie la plus diligente saisira le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé, qui nommera un arbitre.

Fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, ils ont signé le présent acte.

Lu et approuvé

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2005, réf. LSO-BC03155. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026175.3/000/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and five, on the eighteenth day of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., a limited liability company established Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Mrs Sandra Collins,

here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 17 March 2005,

2. LSF LUX HOLDINGS I, LTD., a limited liability company established Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 36419 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Mrs Sandra Collins,

here represented by Ms Francine Ewers, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 17 March 2005,

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 15 March 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda; the Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

*Agenda:*

1. Reduction of the share capital of the Company from its current amount of EUR 16,868,750.- (sixteen million eight hundred sixty-eight thousand seven hundred and fifty euros) to EUR 16,050,375.- (sixteen million fifty thousand three hundred and seventy-five euros) by way of cancellation of 6,547 (six thousand five hundred and forty-seven) shares of the Company having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euros) each.

2. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR 16,868,750.- (sixteen million eight hundred sixty-eight thousand seven hundred and fifty euros) represented by 134,950 (one hundred thirty-four thousand nine hundred and fifty) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euros) each to EUR 16,050,375.- (sixteen million fifty thousand three hundred and seventy-five euros) by way of the cancellation of 6,547 (six thousand five hundred and forty-seven) shares of the Company having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euros) each, which are currently held by the Company itself as they have been repurchased by the Company on 16 March 2005.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders of the Company decide to amend Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 16,050,375.- represented by 128,403 shares with a nominal value of EUR 125.- each.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le dix-huit mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par M<sup>e</sup> Francine Ewers, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 17 mars 2005,

2. LSF LUX HOLDINGS I, LTD., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 36419 du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par M<sup>e</sup> Francine Ewers, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 17 mars 2005,

ci-dessous collectivement les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 311 du 22 mars 2003, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 mars 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour; les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 16.868.750,- (seize millions huit cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros) à un montant de EUR 16.050.375,- (seize millions cinquante mille trois cent soixante-quinze euros) par l'annulation de 6.547 (six mille cinq cent quarante-sept) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt cinq euros) chacune.

2. Modification de l'article 6 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 16.868.750,- (seize millions huit cent soixante-huit mille sept cent cinquante euros) représenté par 134.950 (cent trente-quatre mille neuf cent cinquante) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune à un montant de EUR 16.050.375,- (seize millions cinquante mille trois cent soixante-quinze euros) par l'annulation de 6.547 (six mille cinq cent quarante-sept) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, qui sont actuellement détenues par la Société elle-même comme elles ont été rachetées par la Société en date du 16 mars 2005.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, les Associés décident de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 16.050.375,- représenté par 128.403 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Ewers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, vol. 147S, fol. 55, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

A. Schwachtgen.

(026015.3/230/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 91.796.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 359 du 18 mars 2005 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

(026018.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**BOLLIG VOYAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. **BOLLIG CARS & CAMIONS, S.à r.l.**)

Siège social: L-6412 Echternach, rue Alferweiher.

R. C. Luxembourg B 94.631.

L'an deux mille cinq, le seize mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Jean Moes, gérant de sociétés, demeurant à L-6490 Echternach, 47, route de Wasserbillig, né à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 1941;

Madame Micheline Bollig, sans état particulier, veuve de Monsieur Norbert Schilling, demeurant à L-6437 Echternach, 1, rue Ermesinde, née à Echternach, le 14 avril 1938;

seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée BOLLIG CARS & CAMIONS, S.à r.l. avec siège social à L-6412 Echternach, rue Alferweiher;

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.631;

constituée suivant acte reçu par Maître Réginald Neuman, alors notaire de résidence à Bascharage en date du 4 mai 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 154 du 12 juin 1984,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Echternach en date du 28 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 251 du 27 juillet 1990,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 14 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 475 du 2 septembre 1997,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 1<sup>er</sup> décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 582 du 15 avril 2002.

Qu'elle a un capital social de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire de dresser acte de la résolution suivante prise à l'unanimité des voix, comme suit:

*Unique résolution*

Les associés décident de modifier la dénomination de la société en BOLLIG VOYAGES, S.à r.l., en conséquence l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BOLLIG VOYAGES, S.à r.l.»

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Moes, M. Bollig, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2005, vol. 147S, fol. 53, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 mars 2005.

P. Decker.

(026033.3/206/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**BOLLIG VOYAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. BOLLIG CARS & CAMIONS, S.à r.l.).**

Siège social: L-6412 Echternach, rue Alferweiher.

R. C. Luxembourg B 94.631.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 mars 2005.

*Pour la société*

P. Decker

(026038.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**DING INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-9710 Clervaux, 22, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 77.685.

L'an deux mille cinq, le dix janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DING INTERNATIONAL, ayant son siège social à L-9710 Clervaux, 22, Grand-rue, (R.C. Luxembourg section B numéro 77.685), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 août 2000, publié au Mémorial C numéro 109 du 13 février 2001,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 août 2004, publié au Mémorial C numéro 1166 du 17 novembre 2004,

ayant un capital social fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guowei Ding, commerçant, demeurant à Eselborn.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Fung Chiu Leung, restaurateur-commerçant, demeurant à Nieder-corn.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Svetlana Ding-Toukalevskaya, comptable, demeurant à Eselborn.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Nominations statutaires.

2.- Pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur Fung Chiu Leung à la fonction d'administrateur-délégué.

3.- Modification du dernier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée par la co-signature obligatoire de l'administrateur-délégué responsable pour son domaine.»

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Fung Chiu Leung, restaurateur-commerçant, né à Kwantung (Chine), le 27 octobre 1947, demeurant à L-4601 Niedercorn, 57, avenue de la Liberté, comme nouvel administrateur de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Fung Chiu Leung, préqualifié, avec co-signature obligatoire concernant le domaine de l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

*Troisième résolution*

L'assemblée confirme Monsieur Guowei Ding comme administrateur-délégué de la société avec co-signature obligatoire concernant les différents domaines de la société, à l'exception de l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée par la co-signature obligatoire de l'administrateur-délégué responsable pour son domaine.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée constate que le conseil d'administration se compose actuellement comme suit:

a) Monsieur Guowei Ding, commerçant, né à Heilongjiang (Chine), le 19 septembre 1963, demeurant à L-9748 Eselborn, 20A, rue du Village, administrateur-délégué;

b) Madame Svetlana Ding-Toukalevskaya, comptable, née à Khabarovsk (Russie), le 16 février 1976, demeurant à L-9748 Eselborn, 20A, rue du Village;

c) Madame Xiujuan Ding, commerçante, née à Harbin (Chine), le 2 février 1961, demeurant à Harbin 150020, 14, Gongdali Street, Daoli District (Chine);

d) Monsieur Fung Chiu Leung, restaurateur-commerçant, né à Kwantung (Chine), le 27 octobre 1947, demeurant à L-4601 Niedercorn, 57, avenue de la Liberté.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Fung Chiu Leung, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir de co-signature obligatoire concernant le domaine de l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Ding, F.C. Leung, S. Ding-Toukalevskaya, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 janvier 2005, vol. 530, fol. 47, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2005.

J. Seckler.

(026209.3/231/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**NEW SKIES INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: USD 1,515,920.-.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 102.910.

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth of February.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the «Meeting») of NEW SKIES INVESTMENTS, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.910, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 7, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1169 dated November 18, 2004, the articles of incorporation of which having been last modified on November 2, 2004 pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The Meeting was opened at 6.30 p.m. with Mr Pierre Beissel, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Yasmin Gabriel, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Sébastien Binard, licencié en droit.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of one million five hundred fifteen thousand nine hundred twenty US Dollars (USD 1,515,920.-) up to an amount of one million five hundred fifty-nine thousand four hundred ninety-five US Dollars (USD 1,559,495.-).

2. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of one million five hundred fifteen thousand nine hundred twenty US Dollars (USD 1,515,920.-) up to an amount of one million five hundred fifty-nine thousand four hundred ninety-five US Dollars (USD 1,559,495.-) through the issuance of one thousand two hundred forty-five (1,245) new shares of the Company having a par value of thirty-five US Dollars (USD 35.-) each.

*Subscription and Payment*

The one thousand two hundred forty-five (1,245) new shares of the Company have been fully subscribed by BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV L.P., a limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Sébastien Binard, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated February 23, 2005, attached hereto, and paid up by a contribution in cash for an amount of forty-three thousand six hundred eight US Dollars (USD 43,608.-), allocated as follows:

- forty-three thousand five hundred seventy-five US Dollars (USD 43,575.-) shall be allocated to the share capital;
- thirty-three US Dollars (USD 33.-) shall be allocated to the share premium.

All powers are conferred to any member of the board of managers and/or to Pierre Beissel, maître en droit and Sébastien Binard, licencié en droit, to proceed to and to carry out any formalities required to effect such cash contribution.

*Expenses*

For the purpose of the registration, the amount of forty-three thousand six hundred eight US Dollars (USD 43,608.) is valued at thirty-two thousand eight hundred and seventy-six euros ninety-six cents (32,876.96.- EUR).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand five hundred euros (1,500.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de NEW SKIES INVESTMENTS, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 102.910 et constituée selon un acte du notaire instrumentant daté du 7 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1169 du 18 novembre 2004, dont les statuts ont été dernièrement modifiés le 2 novembre 2004 selon un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'Assemblée est ouverte à 18.30 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Beissel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Yasmin Gabriel, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien Binard, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société de sa valeur actuelle d'un million cinq cent quinze mille neuf cent vingt dollars US (USD 1.515.920,-) jusqu'à un montant d'un million cinq cent cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quinze dollars US (USD 1.559.495,-).

2. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million cinq cent quinze mille neuf cent vingt dollars US (USD 1.515.920,-) jusqu'à un montant d'un million cinq cent cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quinze dollars US (USD 1.559.495,-) par l'émission de mille deux cent quarante-cinq (1.245) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de trente-cinq dollars US chacune (USD 35,-).

*Souscription et Paiement*

Les mille deux cent quarante-cinq (1.245) nouvelles parts sociales de la Société ont été intégralement souscrites par BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV L.P., un limited partnership constitué et régi selon le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, représenté par Sébastien Binard, licencié en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 février 2005, ci-annexée, et libérées par apport en numéraire d'un montant total de quarante-trois mille six cent huit dollars US (USD 43.608,-), affecté comme suit:

- quarante-trois mille cinq cent soixante-quinze dollars US (USD 43.575,-) sont affectés au capital social;
- trente-trois dollars US (USD 33,-) sont affectés à la prime d'émission.

Tous pouvoirs sont conférés à chaque membre du conseil de gérance et/ou à Pierre Beissel, maître en droit et Sébastien Binard, licencié en droit, pour procéder à et réaliser toutes formalités nécessaires pour donner effet à cet apport en numéraire.

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de quarante-trois mille six cent huit dollars US (USD 43.608,-) est évalué à trente-deux mille huit cent soixante-seize euros quatre-vingt-seize cents (32.876,96 EUR).

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de la présente augmentation de capital à environ mille cinq cents euros (1.500,-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Beissel, Y. Gabriel, S. Binard, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 mars 2005, vol. 430, fol. 82, case 3. – Reçu 328,77 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mars 2005.

H. Hellinckx.

(026265.3/242/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**NEW SKIES INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 102.910.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mars 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(026269.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**MLB (S) (LUX) INTERNATIONAL PORTFOLIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 48.440.

In the year two thousand and five, on the first day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting (the «Meeting») of the shareholders of MLB (S) (LUX) INTERNATIONAL PORTFOLIOS, a société d'investissement à capital variable, having its registered office at L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis, incorporated under the denomination of MERRILL LYNCH BANK (SUISSE) INTERNATIONAL PORTFOLIOS, pursuant to a notarial deed on August 12, 1994, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 348 of September 20, 1994, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on August 25, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 656 of September 13, 2000.

The Meeting is presided by Mr Sean O'Brien, employee, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Ms Nora Aouinti, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms Joanne Fitzgerald, bank employee, with professional address in Luxembourg.

After the constitution of the board of the Meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. That the present Extraordinary General Meeting was convened by notices containing the agenda sent to all the registered shareholders on 21<sup>st</sup> January 2005.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the members of the bureau, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities as well as the proxies.

III. It appears from the attendance list that out of seven million six hundred and forty-four thousand seven hundred and ninety-three point eighty (7,644,793.80) shares in circulation, forty-six thousand seven hundred twenty-one point fifty-nine (46,721.59) shares are present or represented at the present Extraordinary General Meeting.

A first Extraordinary General Meeting, convoked upon the notices set forth in the minutes, with the same agenda as the agenda of the present Meeting indicated hereabove, was held on October 29, 2004 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to article 67 and 67-1 of the law on commercial companies the present Meeting is authorised to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

IV. That the agenda of the Meeting is the following:

1. To amend the first sentence of «Article 4» of the Articles of Incorporation of the Company to read as follows:

«The registered office of the Company is established in the commune of Niederanven in the Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg upon decision of the Board of Directors (the «Board»).»

2. To consider the adoption of the European Bank & Business Centre, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as the registered office of the Company with effect from the date of the resolutions of the Extraordinary General Meeting of Shareholders validly passing the necessary resolution to amend the Articles of Incorporation as set out in resolution number 1 above.

3. Consideration of such other business as may properly be brought before the Meeting.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decides to amend the first sentence of Article 4 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:  
«The registered office of the Company is established in the commune of Niederanven in the Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg upon decision of the Board of Directors (the «Board»).»

*Second resolution*

The Meeting decides to adopt the European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as the registered office of the Company with immediate effect.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their name, surname, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille cinq, le premier février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de MLB (S) (LUX) INTERNATIONAL PORTFOLIOS, une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis, constituée sous la dénomination de MERRILL LYNCH BANK (SUISSE) INTERNATIONAL PORTFOLIOS, suivant acte notarié en date du 12 août 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 348 du 20 septembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 25 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 656 du 13 septembre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sean O'Brien, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Monsieur Arnaud Schneider, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Joanne Fitzgerald, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que des avis de convocation à la présente assemblée contenant l'ordre du jour ont été envoyés à tous les actionnaires nominatifs en date du 21 janvier 2005.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement ainsi que les procurations.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que sur sept millions six cent quarante-quatre mille sept cent quatre-vingt-treize virgule quatre-vingts (7.644.793,80) actions en circulation, quarante-six mille sept cent vingt et une virgule cinquante-neuf (46.721,59) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 29 octobre 2004 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. De modifier la première phrase de l'Article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven au Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration (le «Conseil»).»

2. De délibérer sur l'adoption de European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg comme siège social de la société avec effet à la date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décidant de modifier les statuts comme il est dit à la 1<sup>ère</sup> résolution ci-avant.

3. Délibération sur tout autre point qui pourrait être porté à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de remplacer la première phrase de l'article 4 des Statuts de la Société par les deux phrases suivantes:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven au Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration (le «Conseil»).»

*Deuxième resolution*

L'assemblée décide d'adopter l'European Bank & Business Center, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg comme siège social de la Société avec effet immédiat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. O'Brien, N. Aouinti, J. Fitzgerald, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 février 2005, vol. 430, fol. 57, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mars 2005.

H. Hellinckx.

(026289.3/242/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**MLB (S) (LUX) INTERNATIONAL PORTFOLIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 48.440.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mars 2005.

H. Hellinckx

*Notaire*

(026291.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**ITACH A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

H. R. Luxembourg B 67.775.

Im Jahre zweitausendundfünf, den ersten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Mersch (Luxemburg).

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft ITACH A.G., mit Sitz in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 67.775, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Mersch, am 7. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 170 vom 16. März 1999. Die Satzungen der Gesellschaft wurden abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den vorbenannten Notar Edmond Schroeder, am 27. März 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 991 vom 12. November 2001.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende benennt zum Schriftführer Frau Alexia Uhl, Juristin, wohnhaft in Luxemburg.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herr Luc Hansen, licencié en administration des affaires, wohnhaft in Luxemburg,

welche zusammen mit dem Vorsitzenden und dem Schriftführer den Versammlungsvorstand bildet.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar die nachfolgenden Beschlüsse zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

*Tagesordnung:*

1.- Änderung des Geschäftsjahres vom 31. Dezember auf den 31. März und für das erste Mal in 2005.

2.- Anpassung von Artikel 18, erster Absatz der Satzungen wie folgt:

«**Art. 18. Erster Absatz.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. April und endet am 31. März jeden Jahres.»

3.- Änderung des Datums der jährlichen Generalversammlung vom 1. Montag des Monats Juni um 14.00 Uhr auf den 2. Dienstag im September um 10.30 Uhr.

4.- Anpassung von Artikel 15, erster Absatz der Satzungen wie folgt:

«**Art. 15. Erster Absatz.** Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 2. Dienstag im September um 10.30 Uhr.»

II. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der von ihnen besessenen Aktien in eine Anwesenheitsliste eingetragen sind; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären und dem Vorstand unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

III. Dass sämtliche Aktien der Gesellschaft auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV. Daß die gegenwärtige Generalversammlung sämtliche Aktien der Gesellschaft vertritt und in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten kann.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt das Geschäftsjahr der Gesellschaft zu ändern sodass es nunmehr am 1. April beginnt und am 31. März endet.

Außerdem beschließt die Versammlung dass das Geschäftsjahr welches am 1. Januar 2005 begonnen hat ausnahmsweise am 31. März 2005 enden wird, und dass die späteren Geschäftsjahre am 1. April beginnen und am 31. März des darauffolgenden Jahres enden.

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschließt den ersten Absatz in Artikel 18 der Satzungen abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 18. Erster Absatz.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. April und endet am 31. März des darauffolgenden Jahres.»

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschließt das Datum der jährlichen Generalversammlung vom 1. Montag des Monats Juni um 14.00 Uhr auf den 2. Dienstag im September um 10.30 Uhr abzuändern.

*Vierter Beschluss*

Die Versammlung beschließt den ersten Absatz in Artikel 15 der Satzungen abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 15. Erster Absatz.** Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 2. Dienstag im September um 10.30 Uhr.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Vorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Seil, A. Uhl, L. Hansen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 février 2005, vol. 430, fol. 54, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Für gleichlautende Ablichtung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 21. März 2005.

H. Hellinckx.

(026293.3/242/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**ITACH A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 67.775.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mars 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(026295.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**FONDATION EPOUX ROBERT WAGNER-ETTINGER, Etablissement d'Utilité Publique.**
**BILAN AU 31 DECEMBRE 2003**

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
A)	Actif immobilisé	Don initial 1992 .....	241.522,66
/	/	Don 1993 .....	1.095.741,41
B)	Actif circulant	Total: .....	1.337.264,07
	Compte courant BCEE .....	Résultat des années antérieures .....	178.127,37
7608	Luxcash Euro-A-Cap .....	Résultat de l'exercice 2003 .....	2.479,91
			<u>1.517.871,35</u>
			<u>1.517.871,35</u>

**BALANCE DE VERIFICATION AU 21 JUIN 2004**

	Débit EUR	Crédit EUR
108 Compte de l'exploitant .....		1.515.391,44 EUR
11 Report à nouveau .....		0,00 EUR
11 Report à nouveau: Dépenses à payer .....		0,00 EUR
460 Dettes diverses .....		0,00 EUR
460 Dettes diverses: Dépenses à payer .....		0,00 EUR
461 Créances diverses .....	0,00 EUR	
461 Créances diverses: Libéralités à recevoir .....	0,00 EUR	
512 Banque .....	1.517.871,35 EUR	
512 Banque: Compte courant .....	0,00 EUR	
512 Banque: Titres .....	0,00 EUR	
512 Banque: Vente de titres .....	0,00 EUR	
519 Concours bancaires courants .....		0,00 EUR
6064 Fournitures administratives .....	0,00 EUR	
6064 Fournitures administratives: Frais de publication .....	168,00 EUR	
6238 Dons et pourboires .....	0,00 EUR	
6238 Dons et pourboires: Affectation des libéralités .....	23.381,00 EUR	
625 Déplacements et réceptions .....	0,00 EUR	
625 Déplacements et réceptions: Frais de séjour .....	0,00 EUR	
625 Déplacements et réceptions: Frais de séjour .....	2.159,70 EUR	
627 Services bancaires .....	0,00 EUR	
627 Services bancaires: Commission d'arrêté de compte .....	0,00 EUR	
627 Services bancaires: Frais de compte .....	0,00 EUR	
627 Services bancaires: Frais multiligne .....	0,60 EUR	
627 Services bancaires: Intérêts de dépassement .....	0,10 EUR	
650 Autres charges de gestion .....	0,00 EUR	
650 Autres charges de gestion: Projet Hamm .....	3.487,33 EUR	
66117 Dettes sur participations .....	0,00 EUR	
6615 Intérêts comptes courants .....	0,00 EUR	
6615 Intérêts comptes courants: Frais de compte .....	0,00 EUR	
6615 Intérêts comptes courants: Intérêts débiteurs en compte courant ..	0,13 EUR	
666 Pertes de change .....	0,00 EUR	
666 Pertes de change: Différence de conversion .....	0,00 EUR	
75 Autres produits .....		0,00 EUR
75 Autres produits: Intérêts créditeurs en compte courant .....		34,06 EUR
75 Autres produits: Remboursement PDT .....		0,00 EUR
761 Revenus des titres .....		0,00 EUR
761 Revenus des titres: Luxcash Euro a Cap .....		31.642,71 EUR
766 Gains de change .....		0,00 EUR
766 Gains de change: Différence de conversion .....		0,00 EUR
Total général .....	<u>1.547.068,21 EUR</u>	<u>1.547.068,21 EUR</u>

**COMPTE DE RESULTAT - PERIODE SE TERMINANT LE 21 JUIN 2004**

	EUR	EUR
Marge commerciale .....		0,00 EUR
Production de l'exercice .....		0,00 EUR
C&R: Consommations en provenance des tiers		
6064 Fournitures administratives .....	168,00 EUR	

34596

6238 Dons et pourboires . . . . .	23.381,00 EUR	
625 Déplacements et réceptions . . . . .	2.159,70 EUR	
627 Services bancaires . . . . .	0,70 EUR	
		25.709,40 EUR
Valeur ajoutée . . . . .		- 25.709,40 EUR
Excédent brut d'exploitation . . . . .		- 25.709,40 EUR
Autres produits		
75 Autres produits . . . . .	- 34,06 EUR	- 34,06 EUR
Autres charges		
650 Autres charges de gestion . . . . .	3.487,33 EUR	3.487,33 EUR
Résultat d'exploitation . . . . .		- 29.162,67 EUR
Produits financiers		
761 Revenus des titres . . . . .	31.642,71 EUR	31.642,71 EUR
Charges financières		
6615 Intérêts comptes courants . . . . .	0,13 EUR	0,13 EUR
Résultat courant avant impôts . . . . .		2.479,91 EUR
Résultat exceptionnel . . . . .		0,00 EUR
Résultat de l'exercice . . . . .		2.479,91 EUR

BILAN AU 21 JUIN 2004

	EUR	EUR
P: Capitaux propres		
108 Compte de l'exploitant . . . . .	1.515.391,44 EUR	
12 Résultat de l'exercice . . . . .	2.479,91 EUR	1.517.871,35 EUR
P: Dettes à long terme . . . . .		0,00 EUR
Capitaux permanents . . . . .		1.517.871,35 EUR
P: Dettes à court terme . . . . .		0,00 EUR
Total passif . . . . .		1.517.871,35 EUR
P: Immobilisations incorporelles nettes . . . . .		0,00 EUR
P: Immobilisations corporelles nettes . . . . .		0,00 EUR
P: Immobilisations financières nettes . . . . .		0,00 EUR
Actif immobilisé net . . . . .		0,00 EUR
P: Actif circulant . . . . .		0,00 EUR
P: Disponibilités		
512 Banque . . . . .	1.517.871,35 EUR	1.517.871,35 EUR
Total actif . . . . .		1.517.871,35 EUR

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06400. – Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042041.3//103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

**DOK, Société Anonyme.**

Siège social: L-8039 Strassen, 38, rue des Prés.  
R. C. Luxembourg B 93.241.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Strassen le jeudi 10 mars 2005 à 19.00 heures*

1. L'assemblée constate et accepte les démissions de Monsieur Michel Baudet et Martine Colling de leurs poste d'administrateurs au sein de la société avec effet au 10 mars 2005.
2. L'assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Michel Baudet et Madame Martine Colling pour l'exercice de leur mandat.
3. L'assemblée décide de réduire le nombre de poste d'administrateur de 4 à 3.
4. L'assemblée nomme administrateur:
  - Monsieur Patrick Gregorius, juriste, demeurant à L-5855 Hesperange, 1A, rue Jos Sunnen.

Son mandat d'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de 2005.

Suite à cette résolution le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Maurice Molitor, journaliste, demeurant à L-8284 Kehlen, 36, rue de Kopstal,
- Monsieur Philippe Baudet, indépendant, demeurant à L-8284 Kehlen, 32, rue de Kopstal,
- Monsieur Patrick Gregorius, juriste, demeurant à L-5855 Hesperange, 1A, rue Jos Sunnen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2005.

Pour extrait conforme

M. Molitor

*Président-administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, réf. LSO-BC05907. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026403.3/565/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2005.

---

**DOK, Société Anonyme.**

Siège social: L-8039 Strassen, 38, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 93.241.

*Résolution prise lors du Conseil d'Administration de la société tenu au siège de la société en date du 7 mai 2004*

*Résolution unique*

Sur base des alinéas 1-3 de l'article 11 des statuts et suite à l'autorisation préalable délivrée par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 7 mai 2004, le Conseil d'Administration décide de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Maurice Molitor et Monsieur Philippe Baudet, administrateurs de la société jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2005.

Monsieur Maurice Molitor et Monsieur Philippe Baudet pourront dès lors, en qualité d'administrateurs-délégués de la société, engager valablement cette dernière sous leur signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2005.

*Pour DOK*

M. Molitor

*Président-administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, réf. LSO-BC05902. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026400.3/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2005.

---

**DOK, Société Anonyme.**

Siège social: L-8039 Strassen, 38, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 93.241.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue à Kehlen le vendredi 7 mai 2004 à 18.00 heures*

1. Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes arrivent à échéance à l'issue de la présente assemblée.

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes HRT REVISION, S.à r.l.

2. Suite à cette résolution le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Philippe Baudet, indépendant, demeurant à L-8284 Kehlen, 32, rue de Kopstal,
- Monsieur Maurice Molitor, journaliste, demeurant à L-8284 Kehlen, 36, rue de Kopstal,
- Monsieur Michel Baudet, retraité, demeurant à L-8039 Strassen, 38, rue des Prés,
- Madame Martine Colling, employée privée, demeurant à L-8284 Kehlen, 36, rue de Kopstal.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont renouvelés pour un période d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2005.

Pour extrait conforme

M. Molitor

*Président-administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, réf. LSO-BC05903. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026411.3/565/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2005.

---

**FONDATION KIWANIS LUXEMBOURG, Etablissement d'utilité publique.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 61, rue des Glacis.

*Bilan de clôture au 31 décembre 2003*

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Avoirs en banque		Capitaux Propres	
Titres.....	3.510,95 EUR	Capital.....	3.718,40 EUR
BCEE.....	5.061,01 EUR	Bénéfice reporté.....	7.662,33 EUR
BGL.....	983,20 EUR	Bénéfice de l'exercice.....	1.376,35 EUR
DEXIA.....	4.351,45 EUR	Provisions 2003/2004.....	48.531,19 EUR
CCP.....	47.381,66 EUR		
	<u>61.288,27 EUR</u>		<u>61.288,27 EUR</u>

*Compte de pertes et profits au 31 décembre 2003*

<i>Produits</i>		<i>Charges</i>	
Dons		Intérêts et charges accumulées	
Solidaritéit mat Rumänien, A.s.b.l. ....	892,32 EUR	Frais de bureau.....	2.493,60 EUR
Télévie.....	773.707,23 EUR		
Commissions.....	58,00 EUR	Montants attribués	
Dons Michelot.....	1.150,00 EUR	Dons Michelot.....	1.150,00 EUR
Dons Dr. Weirich.....	4.667,00 EUR	Télévie.....	805.165,00 EUR
Intérêts et produits assimilés		Provisions 2003/2004.....	48.531,19 EUR
Plus-value titres.....	213,71 EUR	Bénéfice de l'exercice.....	1.376,35 EUR
Intérêts BCEE.....	8,21 EUR		
Intérêts DEXIA.....	3.590,03 EUR		
Provisions 2002/2003.....	74.429,64 EUR		
	<u>858.716,14 EUR</u>		<u>858.716,14 EUR</u>

Certifié exact et véridique

G. Kellner / A. De Feijter

Trésorier / Vérificateur des comptes

*Annexe au bilan de clôture au 31 décembre 2003: Exercice 2003*
*Bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2003*

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Avoirs en banque		Capitaux propres	
Titres.....	3.297,24	Capital (150.000 LUF).....	3.718,40
BCEE c/c.....	5.052,80	Bénéfice reporté.....	7.662,33
BGL c/c.....	90,88	Provisions 2002/2003.....	74.429,64
DEXIA c/c.....	4.095,02		
Dexia Dépôt à terme	60.000,00		
CCP c/c.....	13.274,43		
	<u>85.810,37</u>		<u>85.810,37</u>

*Bilan d'ouverture détaillé au 1<sup>er</sup> janvier 2003*

		Réalisations 2003	Distributions 2003
Capitaux propres			
Capital de base.....	3.718,40		
Moins-value titres.....	-421,16		
Réalisations antérieures.....	8.083,49	1.376,35	
Provisions 2002/2003			
- Dons Michelot.....		1.208,00	-1.208,00
- Dons Dr. Weirich.....		4.667,00	
- S.M. Rumänien.....	77,12	892,32	
- Tremb. de Terre Turquie.....	78,09		
- Télévie.....	74.274,43	773.707,23	-805.165,00
	<u>85.810,37</u>	<u>781.850,90</u>	<u>-806.373,00</u>

*Bilan de clôture au 31 décembre 2003*

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Avoirs en banque.....		Capitaux propres	
Titres.....	3.510,95	Capital de base.....	3.718,40
BCEE c/c.....	5.061,01	Plus-value titres.....	213,71
BGL c/c.....	983,20	Solde réalisations antér.....	8.824,97

DEXIA c/c .....	4.351,45	Provisions 2003/2004 .....	
CCP c/c .....	47.381,66	- Dons Dr. Weirich .....	4.667,00
		- S.M. Rumänien .....	969,44
		- Tremb. de Terre Turquie .....	78,09
		- Télévie .....	42.816,66
	<u>61.288,27</u>		<u>61.288,27</u>

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05133. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026056.2//69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

### FONDATION EPOUX ROBERT WAGNER-ETTINGER, Etablissement d'Utilité Publique.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
A) Actif immobilisé		Don initial 1992 .....	241.522,66
/		/ Don 1993 .....	1.095.741,41
B) Actif circulant		Total: .....	1.337.264,07
Compte courant BCEE .....	12.579,93	Résultat des années antérieures .....	180.607,28
Compte à terme BCEE .....	1.428.414,57		
7608 Luxcash Euro-A-Cap .....	1.493.971,36	Résultat de l'exercice 2004 .....	1.417.094,51
	<u>2.934.965,86</u>		<u>2.934.965,86</u>

#### BALANCE DE VERIFICATION AU 25 MAI 2005

	Débit EUR	Crédit EUR
108 Compte de l'exploitant .....		1.517.871,35 EUR
11 Report à nouveau .....		0,00 EUR
11 Report à nouveau: Dépenses à payer .....		0,00 EUR
460 Dettes diverses .....		0,00 EUR
460 Dettes diverses: Dépenses à payer .....		0,00 EUR
461 Créances diverses .....	0,00 EUR	
461 Créances diverses: Libéralités à recevoir .....	0,00 EUR	
512 Banque .....	2.934.965,86 EUR	
512 Banque: Compte à terme .....	0,00 EUR	
512 Banque: Compte courant .....	0,00 EUR	
512 Banque: Titres .....	0,00 EUR	
512 Banque: Trf du compte-courant .....		1.428.414,57 EUR
512 Banque: Trf sur terme .....	1.428.414,57 EUR	
512 Banque: Vente de titres .....	0,00 EUR	
519 Concours bancaires courants .....		0,00 EUR
6064 Fournitures administratives .....	0,00 EUR	
6064 Fournitures administratives: Frais de publication .....	0,00 EUR	
6238 Dons et pourboires .....	0,00 EUR	
6238 Dons et pourboires: Affectation des libéralités .....	30.543,30 EUR	
625 Déplacements et réceptions .....	0,00 EUR	
625 Déplacements et réceptions: Frais de séjour .....	0,00 EUR	
625 Déplacements et réceptions: Frais de séjour .....	2.800,00 EUR	
627 Services bancaires .....	0,00 EUR	
627 Services bancaires: Commission d'arrêté de compte .....	0,00 EUR	
627 Services bancaires: Frais de compte .....	0,00 EUR	
627 Services bancaires: Frais multiligne .....	2,40 EUR	
627 Services bancaires: Intérêts de dépassement .....	0,20 EUR	
650 Autres charges de gestion .....	0,00 EUR	
650 Autres charges de gestion: Formation du personnel .....	8.924,90 EUR	
650 Autres charges de gestion: Projet Hamm .....	0,00 EUR	
650 Autres charges de gestion: Remb. double paiement .....		4.242,45 EUR
650 Autres charges de gestion: Télécommande .....	46,14 EUR	
66117 Dettes sur participations .....	0,00 EUR	
6615 Intérêts comptes courants .....	0,00 EUR	
6615 Intérêts comptes courants: Frais de compte .....	0,00 EUR	
6615 Intérêts comptes courants: Intérêts débiteurs en compte courant ..	0,26 EUR	

666 Pertes de change . . . . .	0,00 EUR	
666 Pertes de change: Différence de conversion . . . . .	0,00 EUR	
75 Autres produits . . . . .		0,00 EUR
75 Autres produits: Apport Muller-Ettinger . . . . .		1.428.414,57 EUR
75 Autres produits: Intérêts créditeurs en compte courant. . . . .		334,73 EUR
75 Autres produits: Recettes provenant de dons . . . . .		1.155,00 EUR
75 Autres produits: Remboursement PDT . . . . .		0,00 EUR
761 Revenus des titres . . . . .		0,00 EUR
761 Revenus des titres: Luxcash Euro a Cap. . . . .		25.264,96 EUR
766 Gains de change. . . . .		0,00 EUR
766 Gains de change: Différence de conversion . . . . .		0,00 EUR
Total général. . . . .	4.405.697,63 EUR	4.405.697,63 EUR

COMPTE DE RESULTAT - PERIODE SE TERMINANT LE 25 MAI 2005

	EUR	EUR
Marge commerciale . . . . .		0,00 EUR
Production de l'exercice. . . . .		0,00 EUR
C&R: Consommations en provenance des tiers		
6238 Dons et pourboires . . . . .	30.543,30 EUR	
625 Déplacements et réceptions . . . . .	2.800,00 EUR	
627 Services bancaires . . . . .	2,60 EUR	
		33.345,90 EUR
Valeur ajoutée. . . . .		- 33.345,90 EUR
Excédent brut d'exploitation . . . . .		- 33.345,90 EUR
Autres produits		
75 Autres produits . . . . .	- 1.429.904,30 EUR	- 1.429.904,30 EUR
Autres charges		
650 Autres charges de gestion. . . . .	4.728,59 EUR	4.728,59 EUR
Résultat d'exploitation . . . . .		1.391.829,81 EUR
Produits financiers		
761 Revenus des titres . . . . .	25.264,96 EUR	25.264,96 EUR
Charges financières		
6615 Intérêts comptes courants . . . . .	0,26 EUR	0,26 EUR
Résultat courant avant impôts . . . . .		1.417.094,51 EUR
Résultat exceptionnel . . . . .		0,00 EUR
Résultat de l'exercice . . . . .		1.417.094,51 EUR

BILAN AU 25 MAI 2005

	EUR	EUR
P: Capitaux propres		
108 Compte de l'exploitant . . . . .	1.517.871,35 EUR	
12 Résultat de l'exercice . . . . .	1.417.094,51 EUR	
		2.934.965,86 EUR
P: Dettes à long terme . . . . .		0,00 EUR
Capitaux permanents . . . . .		2.934.965,86 EUR
P: Dettes à court terme . . . . .		0,00 EUR
Total passif . . . . .		2.934.965,86 EUR
P: Immobilisations incorporelles nettes . . . . .		0,00 EUR
P: Immobilisations corporelles nettes . . . . .		0,00 EUR
P: Immobilisations financières nettes . . . . .		0,00 EUR
Actif immobilisé net . . . . .		0,00 EUR
P: Actif circulant . . . . .		0,00 EUR
P: Disponibilités		
512 Banque . . . . .	2.934.965,86 EUR	

	2.934.965,86 EUR
Total actif . . . . .	<u>2.934.965,86 EUR</u>
Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06399. – Reçu 95 euros.	

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042044.3//111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

---

**CENTRALE ELECTRIQUE DE MEDERNACH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 5.962.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Georgette Weiss, pensionnée, demeurant à L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx, agissant en sa qualité d'associée et de gérante unique de la société plus amplement désignée ci-après.

Laquelle comparante déclare et a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- que par acte sous seing privé en date du 10 février 1950 une société en nom collectif dénommée VIRGINIE LEHNERTS ET ED. WEISS, CENTRALE ELECTRIQUE DE MEDERNACH a été constituée entre Mademoiselle Virginie Lehnerts, et les époux Edouard Weiss et Valérie Lehnerts, dont les statuts ont été publiés au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 16 du 4 mars 1950;

- qu'en date du 20 mai 1959 ladite société a été transformée en une société à responsabilité limitée dénommée CENTRALE ELECTRIQUE DE MEDERNACH, et de nouveaux statuts ont été publiés au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 41 du 20 juin 1959;

- que la société avait pour objet la distribution et la vente d'énergie électrique aux consommateurs de la localité de Medernach, à l'exclusion de toute autre;

- que l'expiration de la société a été fixée au 31 décembre 1979;

- que Monsieur Lucien Lehnerts, héritier de Mademoiselle Virginie Lehnerts, décédée, a cédé ses parts à Madame Georgette Weiss, en 1965 ou 1966;

- que Monsieur Edouard Weiss est décédé le 16 août 1968, laissant comme héritière sa fille unique Madame Georgette Weiss;

- qu'en date du 20 avril 1995 Madame Georgette Weiss a cédé les réseaux à basse et moyenne tension, y compris les postes de réception et de transformation, et le matériel de réserve avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1995;

- qu'à partir du 20 avril 1995 Madame Georgette Weiss a repris l'actif et le passif de la société et que la liquidation a été faite aux droits de l'associé unique Madame Georgette Weiss;

- que l'associée unique Madame Georgette Weiss déclare que la société ne possède pas d'immeuble;

- A la constitution de la société en date du 10 février 1950, respectivement à la transformation de la société en date du 20 mai 1959, le capital social de ladite société s'élevait à trois cents mille francs luxembourgeois (LUF 300.000,-), divisé en trois cents (300) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

- Que la comparante est détentrice de l'intégralité des parts sociales et a décidé de dissoudre et de liquider ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité au 1<sup>er</sup> janvier 1995.

Un bilan de clôture a été dressé au 20 avril 1995.

- Que partant, elle prononce la dissolution de la société.

- Qu'elle se trouve investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle, et réglera également les frais des présentes.

Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Weiss, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mars 2005, vol. 906, fol. 24, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2005.

B. Moutrier.

(026218.3/272/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

---

**NITSBA TELECOM S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.  
R. C. Luxembourg B 106.810.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Maître Eyal Grumberg, avocat, né le 23 octobre 1967, à Jérusalem (Israël), demeurant à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

2.- La société anonyme NITSBA EUROPE S.A., avec siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny, R.C.S. Luxembourg section B numéro 99.859,

ici dûment représentée par Maître Eyal Grumberg, préqualifié,  
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de NITSBA TELECOM S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'Article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrits aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme NITSBA EUROPE S.A., prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2.- Maître Eyal Grumberg, préqualifié, une action. . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Maître Eyal Grumberg, avocat, né à Jérusalem (Israël), le 23 octobre 1967, demeurant à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare;

b) Maître Nicolas Bannasch, avocat, né à Wuppertal (Allemagne), le 17 octobre 1964, demeurant à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare;

c) Maître Yves Murschel, avocat, né à Colmar (France), le 5 septembre 1970, demeurant à L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:  
- Monsieur Mathieu Feldmann, juriste, né à Strasbourg (France), le 22 février 1976, demeurant à F-67000 Strasbourg, 25, rue Geiler (France).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

5.- Le siège social est établi à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: E. Grumberg, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mars 2005, vol. 531, fol. 17, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 mars 2005.

J. Seckler.

(026199.3/231/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

### **WHITE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 76.755.

### DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le quinze mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société NYBROKJEN 7 KOMMANDITBOLAG, avec siège social à Nybrokajen 7, S-111 47 Stockholm, ici représentée par Monsieur Grégory Guissard, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stockholm le 18 janvier 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme WHITE INVEST S.A., ayant son social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, le 19 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 831 du 14 novembre 2000.

La société est inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 76.755.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à trois cent dix-huit mille quatre cent quarante-sept euros (318.447,- EUR) représenté par trois cent dix actions nominatives (310) de type «A» et onze mille quatre cent trente-trois actions nominatives (11.433) de type «B» sans désignation de valeur nominale.

Que la société NYBROKJEN 7 KOMMANDITBOLAG prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, qui cesse d'exister avec effet à ce jour.

Que l'actionnaire unique déclare que tout le passif de WHITE INVEST S.A. est réglé et que la liquidation de ladite société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuels.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Guissard, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 16 mars 2005, vol. 468, fol. 88, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée sur demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 mars 2005.

A. Lentz.

(026232.3/221/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

34605

**STEMPER S.A., Société Anonyme,  
(anc. VITRERIE STEMPER S.A.).**

Siège social: Soleuvre.  
R. C. Luxembourg B 32.925.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VITRERIE STEMPER S.A., ayant son siège social à Soleuvre, R.C.S. Luxembourg section B numéro 32.925, constituée suivant acte reçu le 23 janvier 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, 1990 page 12791.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marc Faber, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Château, juriste, demeurant à Thionville (France).

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 500 (cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination sociale en STEMPER S.A.
2. Modification afférente de l'article premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en STEMPER S.A.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. 1<sup>er</sup> alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de STEMPER S.A.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-M. Faber, F. Chateau, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, vol. 146S, fol. 66, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

J. Elvinger.

(026127.3/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**BEI DEN ENGELEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6688 Merttert, 2, rue Sandkaul.

R. C. Luxembourg B 106.811.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le neuf mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Romain Bruch, commerçant, né à Grevenmacher, le 9 juin 1954, demeurant à L-6671 Merttert, 8, rue Jean-Pierre Beckius.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

### **Titre I<sup>er</sup>.- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de BEI DEN ENGELEN, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Mertert.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, Monsieur Romain Bruch, commerçant, demeurant à L-6671 Mertert, 8, rue Jean-Pierre Beckius.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

##### *Libération des parts sociales*

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-6688 Mertert, 2, rue Sandkaul, (Centre Commercial Mercado).

2. Sont nommés gérants de la société:

- Monsieur Romain Bruch, commerçant, né à Grevenmacher, le 9 juin 1954, demeurant à L-6671 Mertert, 8, rue Jean-Pierre Beckius; gérant technique.

- Madame Sylvie Kabala, indépendante, née à Reims, (France), le 8 mai 1963, demeurant à D-54294 Trèves, 13, Spirostrasse, (Allemagne), gérante administrative.

3. La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant, jusqu'à concurrence d'une contre-valeur de 1.500,- EUR; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature du gérant technique est nécessaire.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Bruch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mars 2005, vol. 531, fol. 8, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mars 2005.

J. Seckler.

(026200.3/231/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

#### **LUXTRACING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 87.494.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXTRACING S.A., ayant son siège social à L-3839 Schifflange, 5, rue de la Gare, R.C.S. Luxembourg section B numéro 87.494, constituée suivant acte reçu le 6 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1168 du 3 août 2002.

L'assemblée est présidée par Maître Serge Bernard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Qu'il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Transfert du siège social de la société du 5, rue de la Gare à L-3839 Schifflange au 3, rue du Commerce à L-3895 Foetz avec effet immédiat.
- 2) Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 2 des statuts.
- 3) Acceptation de la démission de Monsieur Nicolas Hornick comme administrateur.
- 4) Nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire, de Monsieur Alexandre Maniora, employé privé, né le 23 septembre 1975, demeurant au 6, rue de Mamer à L-8081 Bertrange lequel continue le mandat de son prédécesseur.
- 5) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-3839 Schifflange, 5, rue de la Gare à L-3895 Foetz, 3, rue du Commerce et de modifier en conséquence le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. 2<sup>ème</sup> alinéa.** Cette société aura son siège à Foetz. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Nicolas Hornick de son mandat d'administrateur et lui donne décharge entière et définitive pour l'exercice de son mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Alexandre Maniora, employé privé, né le 23 septembre 1975, demeurant au 6, rue de Mamer à L-8081 Bertrange, lequel continue le mandat de son prédécesseur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Bernard, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 20, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2005.

*J. Elvinger.*

(026126.3/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

**LUXBA 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 68.879.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 20 décembre 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LUXBA 2000 S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes, leur mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010;

- d'autoriser le conseil d'administration à renouveler le mandat de TCG GESTION S.A. en qualité d'Administrateur-Délégué de la société.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

TCG GESTION S.A.

*Managing Director*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07352. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(026666.3/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2005.